



Association Emys Conservation
A3 Résidence La Voie du Sud
91160 LONGJUMEAU – France
01 69 09 27 24 – 06 16 98 52 04
emyso@aol.com
<http://emys.conservation.free.fr>

Lettre n°14

SOMMAIRE

EDITORIAL	page 2
EDITOR'S CORNER	page 3
WATCH OUT FOR SALES OF ILLEGAL TURTLES	page 4
TRAFIC D'ESPECES EXOTIQUES EN FRANCE	page 5
ILLEGAL, TINY TURTLES SEIZED AT MUSHROOM MARDI GRAS	page 8
LA TORTUE CISTUDE EST-ELLE CONDAMNEE ?	page 9
GIRONDE : INQUIETUDE AUTOUR D'UN PROJET DE GRANDE SURFACE EN ZONE INONDABLE	page 10
HERP DIGEST	page 11
LETTRE DE LO PARVI AU PREFET DE L'ISERE SUR LES ESPECES EXOGENES	page 15
LE COIN DE LA TRESORERIE	page 16
EDITORIAL POLICY	page 17

EDITORIAL

Chers collègues et amis,

Emys Conservation a été reçue au Ministère par Patrick Vauterin, chargé de mission au Cabinet Eau et Biodiversité, ce jeudi 26 mai 2011, nous le remercions de son accueil chaleureux. La lettre (dont je donne certains extraits), que nous avons envoyée à Mme Nathalie Kosciusko Morizet le 8 mars dernier soulevait deux questions.

Notre première inquiétude portait sur les PNA en général et celui des cistudes en particulier :

«Nous vous demandons une relecture de l'ensemble de ces plans en supprimant les localisations très précises, comme la liste des ZNIEFF où on peut trouver des cistudes, par exemple, en élargissant les maillages, voire en en floutant certaines. Votre ministère ne doit pas devenir une vitrine où les trafiquants divers n'auraient plus qu'à aller chercher sur son site les "bestioles" et les plantes en vue de démarrer leur élevage ou les revendre directement sans se fatiguer à les voir grandir...»

M. Vauterin nous a répondu que ces localisations fines permettaient d'apporter l'information aux aménageurs qui mènent alors leurs travaux en connaissance de cause. Nous avons fait remarquer que les études d'impact obligatoires les obligent à se renseigner auprès de vos services et que cela peut suffire pour la précision, mais que le porter à connaissance du grand public ouvre la voie aux prélèvements d'amateurs avertis ou semi professionnels. Nous sommes bien conscients que les trafiquants peuvent chercher les informations directement auprès des scientifiques et associations souvent bien imprudents pour les espèces les plus rares et menacées, comme une petite population de cistudes dans une mare isolée. Votre rôle n'est-il pas de débattre et définir avec les scientifiques et les gestionnaires quelles mesures de sécurité doivent être envisagées ?

«La seconde inquiétude concerne les espèces invasives comme la "tortue de Floride" ou *Trachemys scripta elegans*. Le PNA "Cistude d'Europe" en parle en employant le terme de "régulation"... Pour Emys Conservation, "Les jeunes cistudes sont des proies pour les *Trachemys* qui ne les reconnaissent comme tortues qu'à une taille de 6, voire 7 cm de diamètre"... "Le terme régulation nous semble mal à propos, il faut dire clairement et c'est un principe de précaution qu'il faut dans la mesure du possible éradiquer les *Trachemys* dans les milieux où elles sont en contact avec *Emys orbicularis* sous peine de voir à terme (une dizaine d'années) disparaître entièrement cette dernière".

Comme nous avons préparé cette entrevue avec de nombreux amis et acteurs de terrain, nous l'avons présenté en disant qu'une seule *Trachemys scripta elegans* avait un impact minime, mais qu'une population qui se reproduit, confrontée aux cistudes, c'est un constat, provoquait leur disparition. Nous avons donc posé le problème du statut de ces espèces allogènes.

Les chasseurs, piégeurs et naturalistes se réunissent chaque année dans les départements pour classer nuisibles de nombreuses espèces qui ne le sont que pour agrémenter ce loisir mortel national... Pour la pêche, rien n'est nuisible, au contraire, les introductions sont innombrables et plus c'est prédateur et lourd, plus le sport devient attractif, ex : le silure... Le Ministère a quand même proposé certaines interdictions : la jussie, le ragondin, le raton laveur, mais sur le reste, l'ONEMA (police de l'eau) ferme les yeux. Le statut "nuisible" étant "privilège" des chasseurs...

Nous pensons donc que certaines espèces invasives nuisent franchement à la biodiversité. Nous avons parlé de zones entières en Aquitaine par exemple qui n'étaient plus occupées que par des espèces Nord-américaines... Nous avons évoqué les écrevisses de cette même origine qui ne sont consommables que lorsqu'elles mangent la biodiversité et qui deviennent immangeables quand elles s'attaquent à la vase, nous avons parlé d' "aliens". Et que nous attendions du Ministère dans ce cas précis, un statut afin que certains ignorants ne continuent pas à les diffuser pour un éventuel revenu commercial... Ce statut donnerait aux agents de l'Etat et autres assermentés, la possibilité d'intervenir et de réduire cet impact qui pour le moment n'a pas de limites. M. Vauterin nous a dit que cette réflexion était en cours et qu'il se ferait porteur de nos inquiétudes.

Par ailleurs, Emys Conservation travaille, nous avons tenu une première Assemblée Générale, le 9 mai dernier, élu une trésorière afin d'améliorer les revenus de l'Association et de faire rentrer des cotisations. Un formulaire vous propose donc de nous aider dans ce numéro 14. Vos informations et réflexions sont les bienvenues, cette lettre est un lieu d'échanges, de débat et sert à l'avancement de ces dossiers.

Bonne lecture, Alain Veysset

EDITOR'S CORNER

Dear colleagues and friends,

Emys Conservation was welcomed on the 26th of May at the French Environment Ministry by Patrick Vauterin, the man in charge of Water and Biodiversity. We would like to thank him for welcoming us so warmly. The letter (I give some extracts) we had sent to Mrs Nathalie Kosciusko Morizet on March 8th raised two questions:

Our first worry is about the National Action Plans in general and European water turtles in particular: "We ask you to read again all the plans and to eliminate the too precise locations, just like the ZNIEFF list where we can find *Emys orbicularis* for example by expanding the mesh sizes or even blurring some of them. Your Ministry mustn't become a showcase where various dealers would only have to find animals and plants on your website to start their breeding, their culture or retail them directly without getting tired by looking at them growing..."

Mr. Vauterin answered us that these precise locations could bring information to the managers who want to work with full knowledge concerning the field. We pointed out that the compulsory impact studies oblige them to enquire from his departments and that is probably enough to pinpoint but opening these information to the general public paves the way to samplings for experienced amateurs. We are aware that dealers can directly find information among scientists and associations who are often careless with rare and threatened species just like a small *Emys* population in an isolated pond. Your role shouldn't be to debate and define with scientists and administrations what sort of security decisions can be taken?

Our second worry concerns invasive species like *Trachemys scripta elegans*. The NAP "Cistude" (the French word) mentions them using the term "regulation"... For EC, "Young *Emys* are preys for *Trachemys* which identifies them as turtles only at a size of 6-7cm of diameter"... "Regulation" is not precise enough to qualify predators. It's important to say (and it's a "principle of precaution") that T.s.e must be eradicated when they are in touch with E.o. at the risk, otherwise, at a term of 10 years, the whole extinction of the indigenous turtle".

As we prepared this meeting with friends and field protagonists, we can say than only one T.s.e has a negligible impact, but a population which reproduces itself confronted with E.o. and it's an observation, causes their extinction. That's why we raised the question of the status of these non-native species.

Hunters, trappers, naturalists, meet every year in the departments to classify "pest" numerous species which are so called only for the pleasure of this fatal national leisure... Concerning the fishing, nothing is harmful. In the opposite, introductions are countless and heavier is the predator, funnier is the sport... (ex: the catfish...)

The Minister has proposed some banning: primrose-willow (water-purslane or water-primrose), coypu and racoon but for all the rest, the ONEMA (the French police of the water) close their eyes... The "pests" status is a "hunters' privilege".

We think that some of invasive species are really harmful for biodiversity. We spoke about some whole areas in Aquitaine for example which are now only occupied by North American species... We brought up the red swamp crawfish (red swamp crayfish, Louisiana crawfish, Louisiana crayfish or mudbug), (*Procambarus clarkii*), which are only edible when they eat biodiversity and are inedible when they attack the silt. We spoke about "Aliens". We expected from the Ministry, in this precise case, a status in order to avoid broadcasting them for a possible commercial income... This status would give to state officers and other sworn officers the possibility to intervene and reduce this impact which has yet no limit. Mr. Vauterin told us that this reflection was under way and that he would be the holder of our worries.

In addition to that, EC works. Our first meeting was held on the 9th of May, we elected a treasurer in order to increase our incomes and bring subscriptions in the Association. So, in this letter N°14, a form proposes you to help us. Information and suggestions are welcome; this letter remains a way to exchange and debate, and helps the progress of these files.

Enjoy reading, Alain Veysset

WATCH OUT FOR SALES OF ILLEGAL TURTLES

(Espèce invasive aux Etats-Unis aussi... Invasive even in the States...)

The red-eared slider is an example of a turtle that's illegal to own in Oregon.

(Department of Fish and Wildlife)

Avoid buying red-eared slider turtles, which are invasive

Oregon Department of Fish and Wildlife biologists warn Oregonians not to buy red-eared sliders, nonnative invasive turtles that are illegal in the state. Red-eared sliders, named for the red "ear" (markings) on the side of their heads, are offered for sale on Internet sites, by street vendors and in some pet stores.

"This time of year, we seem to see more illegal turtles for sale, although it's a year-round problem," said Rick Boatner, the ODFW's invasive species coordinator. "We are especially concerned about small turtles that are sold as pets for children and commonly carry the bacteria salmonella on their skin and shells."



Turtles less than 4 inches in shell length are banned from sale and distribution by the U.S. Food and Drug Administration to protect infants, young children, pregnant women and others. Under Oregon Department of Agriculture rules, it is illegal to import turtles less than 4 inches into Oregon.

If you are in possession of a red-eared slider, contact your local ODFW office for advice. Never release a nonnative turtle into the wild; it harms both native habitat and species.

Red-eared sliders are native to the East Coast of the United States. In Oregon, they compete with native turtles for food and habitat, especially nesting and basking sites, and can spread diseases to which the state's native turtles have no immunity.

Oregon has only two native turtles: the Western painted and the Western pond, both are listed on the state sensitive species list and highlighted in the Oregon Conservation Strategy as species in need of help. They are both protected by law; it is illegal to take them from the wild and to keep them as pets.



Emys et Trachemys, au soleil, la dominante sur cette question, est au-dessus...

TRAFIC D'ESPECES EXOTIQUES EN FRANCE

(From the French newspaper : "Le Monde", an article equivalent follows in English...)

Trafic d'animaux : silence, on extermine

Phoques, ours, éléphants, tigres, requins, tortues, antilopes, perroquets... Aucune espèce, aucun continent n'est épargné. Chaque année, des dizaines de milliers de primates, des millions de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, sont capturés ou abattus par les trafiquants d'animaux.

Selon le WWF, le trafic clandestin de la faune et de la flore représente plus de cinq milliards d'euros. C'est le troisième trafic au monde après la drogue et l'armement. A ce rythme-là, combien restera-t-il d'éléphants en Afrique, de bélougas dans les eaux de la Volga ou de rhinocéros noirs au Cameroun ? Il y a véritablement péril en la demeure et les mesures de protection annoncées paraissent bien insuffisantes face à la rapacité des trafiquants.

Chaque année, selon le programme Trafic généré par le WWF pour lutter contre ce commerce, des quantités phénoménales d'animaux se vendent ainsi. Quelque 30 000 primates, cinq millions d'oiseaux, deux millions de reptiles, 15 millions d'animaux à fourrures, 500 à 600 millions de poissons tropicaux en font les frais.

Le commerce illégal des animaux sauvages met en péril des milliers d'espèces dans le monde. Ne soyez pas complice en rapportant dans vos bagages mygales, perroquets ou félins...



Aéroport de Francfort, septembre 1999. Après un bref séjour au Mexique, une Française vivant en Allemagne rentre chez elle avec deux énormes valises. Rien à déclarer. Un signe suspect pour les douaniers qui s'empressent de fouiller les bagages. Banco ! Ils découvrent 1 300 mygales vivantes. Estimation du butin : 800 000 francs.

Quelques mois plus tôt, leurs collègues de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, à Paris, ont fait encore mieux: 455 tortues, 27 serpents dont 24 boas ont été retrouvés dissimulés sous des objets artisanaux.

Les trafiquants n'en étaient pas à leur premier coup et avaient tout prévu : chaque animal était enveloppé dans un sac en coton, le tout recouvert d'une couche de zinc isolante fermée par des joints en silicone pour passer au travers des rayons X.

Du travail d'expert. « Nous effectuons au moins une saisie par jour, affirme Jean-Yves Mahé, directeur régional des Douanes à Roissy. Parfois, c'est juste un serpent ou un singe ramené mort dans une valise pour être cuisiné. Mais il nous est aussi arrivé de saisir 576 kilos d'ivoire brut. » En 1999, les douaniers de Roissy ont saisi 9 780 articles d'origine animale et presque 500 animaux vivants ! Après la drogue et les armes, le trafic d'animaux et de végétaux sauvages est considéré comme la troisième source la plus importante de revenu illicite. L'association écologiste internationale World Wild Fund (Fonds Mondial pour la Nature - WWF) estime le marché à 100 milliards de francs par an. Si des milliers d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacés de disparaître partout dans le monde, ce n'est pas seulement à cause de la déforestation et de la pollution, mais aussi de ce commerce illégal. Des grenouilles, des serpents, des perroquets, des singes, des araignées, des insectes et même des félins... rien n'échappe au pillage de la nature. Au total, plus de 27 000 espèces sont menacées dans le monde et protégées par la Convention de Washington (1973). Donc interdites à la vente. Cette convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a mis en place une réglementation très stricte pour limiter le trafic d'animaux et de végétaux au niveau international. En s'appuyant sur la CITES, l'Union Européenne a édicté un règlement encore plus strict. Ainsi, les espèces menacées sont répertoriées en quatre catégories, dénommées annexes A, B, C et D. Les espèces les plus menacées (annexe A) sont interdites à l'importation et à l'exportation. Il s'agit par exemple des gorilles, lémuriens, ou de certains perroquets très rares. Elles ne doivent pas circuler sur le territoire européen sans un permis CITES, une sorte de passeport obligatoire pour passer les frontières. Le permis CITES vérifie la provenance du spécimen mais aussi les futures conditions d'hébergement et de soin de l'animal. Les espèces dans l'annexe B peuvent être commercialisées plus facilement, mais elles doivent aussi bénéficier d'un permis. Les catégories C et D doivent bénéficier d'une autorisation d'importation, mais les formalités administratives sont moins contraignantes.

Panthère dans le Lot et Garonne

En France, une autre loi, l'arrêté Guyane, stipule que toutes les espèces présentes en Guyane sont interdites à la circulation et à la vente sur le territoire français. Cela pour éviter que le département d'Outre-mer devienne la plaque tournante du trafic en Amazonie. Mais, en dépit de cette réglementation, chaque année, des dizaines de milliers d'animaux passent les frontières illégalement, par les airs, les mers ou les routes. La grande majorité meurt pendant le transport. Certains sont congelés, d'autres empaillés. À l'aéroport de Roissy, une animalerie de 2 000 mètres carrés peut accueillir tous les animaux saisis vivants : du lionceau au ouistiti, en passant par les grenouilles maintenues en vie dans une ambiance tropicale artificielle.

« Un jour, dans le Lot-et-Garonne, nous avons intercepté une voiture dans laquelle se trouvait une panthère des neiges, une espèce en voie de disparition. Elle était venue du Kirghizistan par la Yougoslavie, la Turquie, l'Egypte, le Maroc et l'Espagne », raconte Ismaël-Alexandre Costa, chef de la Brigade mobile d'intervention spécialisée dans le trafic, à l'Office national de la chasse (ONC). La vente de l'animal devait permettre de financer le voyage des réfugiés.

Une mafia prête à tout

Dans les pays pauvres, le commerce de la nature est une source de revenus considérable. Et certains trafiquants sont prêts à tout. Même à tuer, ainsi, en Afrique de l'Ouest, des perroquets gris font l'objet d'une traque sans merci. Au sud du Nigeria, le village d'Ikodi est surnommé le paradis des perroquets parce que des milliers d'oiseaux vivent dans la forêt. Les villageois ramassent les plumes tombées du ciel et les vendent à des guérisseurs qui les utilisent dans des remèdes traditionnels. Mais ils se heurtent aux braconniers ghanéens qui capturent les oiseaux et travaillent pour le compte d'une véritable mafia locale. Tous les villageois qui ont essayé de détruire les pièges ont été assassinés. Et pour cause : les perroquets gris sont revendus entre 4 000 et 8 000 francs pièce dans les pays occidentaux.

Et pour cause : les perroquets gris sont revendus entre 4 000 et 8 000 francs pièce dans les pays occidentaux. En 15 ans, on estime à 500 000 le nombre des oiseaux exportés. Un beau pactole ! Sans compter que les perroquets gris sont loin d'être les seuls à être braconnés. Sur les 330 espèces de psittacides (perruches, perroquets...) officiellement recensées dans le monde, un tiers est en grave danger d'extinction et plus de la moitié est commercialisée régulièrement.

Certaines espèces, comme l'ara de Spiks, se vendent plus de 300 000 F pièce ! « Les aras sont plus nombreux en captivité que dans la nature, et personne ne cherche à les relâcher ni à les faire se reproduire car plus ils sont rares, plus ils sont chers », note Fabrice Bernard, garde à l'ONC. Comble du cynisme, certains braconniers n'hésitent pas à éradiquer une espèce pour faire grimper les prix. Bref, la mort de la nature devient un business juteux. Pour qui ? Pour des collectionneurs, des "passionnés", voire des gens en manque d'affection qui rêvent de s'offrir un animal original pour leur tenir compagnie. Dans les pays occidentaux et particulièrement en France, le marché des nouveaux animaux de compagnie (NAC) explose. Avoir un chien, un chat, un hamster, c'est dépassé !

Désormais, la mode est aux tortues, aux reptiles, aux insectes... Plus c'est bizarre, rare et dangereux, et plus ça plaît. La dernière mode: posséder des dendrobates, petites grenouilles venimeuses très colorées dont raffolent les Allemands. Les scorpions, les serpents venimeux et les araignées sont aussi très en vogue.

« Certaines personnes détiennent plus de cent mygales chez elles, les adorent et les dorlotent sans avoir conscience que leur passion met en péril ces espèces et détruit la nature », raconte Stéphane Ringuet, chargé de programme Trafic-France, un organisme dont la mission est de lutter contre le commerce illégal. Sans compter qu'Internet est une aubaine pour les trafiquants. « Nous avons recensé 99 000 sites Internet sur lesquels sont commercialisés des perroquets. Au total, plus de 220 espèces sont vendues via ce réseau, s'indigne Jérôme Pengu, conseiller technique du Conservatoire des espèces psittacines, à Kerret, dans le Morbihan. La France est d'ailleurs le premier pays importateur de perroquets en Europe... »

La situation prend parfois une tournure inquiétante car, par nature, ces animaux ne sont pas domestiques. Ainsi, il n'est pas rare que des personnes soient totalement dépassées par leurs nouveaux compagnons. Achetés tout petits, ils sont gentils, mais lorsque ces animaux arrivent à taille adulte, les choses se gâtent.

« La plupart des propriétaires ne savent pas prendre soin de leurs animaux exotiques qui meurent rapidement », témoigne Didier Boussarie, vétérinaire et président du GENAC (groupe d'études sur les nouveaux animaux de compagnies). S'ils parviennent à survivre, ils sont parfois relâchés dans la nature. Ils peuvent alors envahir le milieu et détruisent les espèces locales. Ainsi, le vison d'Amérique a éliminé le vison d'Europe, et la tortue de Floride la cistude d'Europe. « En fait, les personnes qui achètent illégalement des animaux exotiques détruisent deux fois la nature. D'abord dans le pays où l'espèce est prélevée, ensuite dans le pays où elle est introduite », résume Stéphane Ringuet.

Vente illégale en boutique

Les petites bêtes ne sont pas les seules à faire des adeptes. Les félins comme les lions, les pumas ou les tigres ont aussi du succès. Petits, ils ressemblent à des peluches. « Mais lorsqu'ils grandissent, les gens cherchent à s'en débarrasser. Car ils prennent trop de place et mangent trop. On ne sait plus quoi faire de ces animaux qui se reproduisent très vite en captivité. Même les parcs zoologiques les refusent », témoigne **Jacques Wintergust**, sous-directeur adjoint de la chasse, de la faune et de la flore, au ministère de l'Environnement.

La plupart du temps, les acheteurs ignorent qu'ils sont dans l'illégalité. Ainsi, cette femme qui explique fièrement dans une émission télévisée comment elle a réussi à passer les douanes avec un singe dans ses bagages. Mais aucune information sur le fait qu'elle est passible d'amende et même de prison. Ou encore cette annonce parue, en février 2000, dans le journal gratuit du métro parisien, "A Nous Paris", d'une boutique située sur les quais de Seine vendant un perroquet d'Amazonie, l'ara hyacinthe, pour une valeur de 110 000 francs... Problème : cette espèce menacée, très rare, n'est normalement autorisée sur le territoire européen qu'à des fins scientifiques.

Contrôlée par les Services vétérinaires, la boutique a présenté un permis CITES, assurant que l'animal était bien né en captivité et issu d'un élevage agréé. « Il y a 99 % de chance pour que cet oiseau soit issu du trafic. A ma connaissance il n'y a pas d'éleveur agréé pour cet oiseau et il est peu probable qu'il soit en captivité depuis deux générations, c'est-à-dire 20 ans, comme le veut la loi », affirme Jérôme Pensu, du Conservatoire des espèces psittacines. Un cas flagrant de fraude ? En tous les cas, aucun autre organisme n'a réalisé de contrôle. Les gardes de l'ONC n'ont pas été autorisés à vérifier l'authenticité du permis. Et rien ne prouve qu'il ne soit pas faux car il existe aussi un véritable trafic de faux permis CITES !

Pour Jérôme Pensu, « le doute est d'autant plus fort que cette animalerie commercialise couramment de nombreuses espèces protégées comme le cacatoès des Mollufues ou l'ara militaire, deux espèces recensées dans l'arrêté Guyane et totalement interdites à la vente. »

Laxisme des autorités

Pourquoi les réglementations qui visent à protéger les espèces menacées sont-elles si facilement bafouées ? Le premier problème vient de l'identification de l'animal. Comment savoir s'il est ou non protégé ? Quelque 27 000 espèces sont concernées et les douaniers ou les gardes peuvent en perdre leur latin. « On dispose de très peu de documents photographiques ou même écrits pour apprendre à identifier les espèces menacées. Nous sommes quelquefois obligés d'investir dans des livres pour mettre une image sur un nom et faire notre travail », témoigne un garde de l'ONC.

Une fois identifiée, si l'espèce est protégée, elle doit bénéficier d'un permis délivré par la CITES pour être vendue. Ce permis garantit que l'animal est né en captivité, c'est-à-dire dans un élevage, et n'a pas été prélevé dans la nature. Les oiseaux doivent aussi être bagués car il est souvent difficile de distinguer deux animaux de la même espèce.

Mais malheureusement, là aussi, il y a des trafics. « On voit de tout, des faux permis, des fausses bagues, sans oublier le trafic d'oeufs », dit Didier Boussarie, vétérinaire, qui plaide pour la mise en place d'une puce électronique posée sur les animaux afin de mettre un terme aux fraudes. « La législation actuelle ne sert à rien car il y a une tolérance beaucoup trop forte de l'administration. N'importe qui peut acheter un iguane ou un perroquet protégé, même dans des magasins, sans être menacé de poursuites », insiste le vétérinaire.

Des sanctions ridicules

Quant aux braconniers, s'ils sont interceptés, ils risquent au plus six mois de prison et 60 000 Francs d'amende... une goutte d'eau par rapport à la vente de leur marchandise. Pas de quoi les dissuader. « Tous les gros trafiquants interceptés récidivent tôt ou tard », confirme Ismael-Alexandre Costa. D'autant que rien ne les empêche d'écouler leur marchandise. Car lorsque les animaux sont capturés vivants, ils sont confisqués un certain temps... puis finalement restitués à leurs propriétaires. Un véritable scandale passe sous silence. « Les zoos et les structures d'accueil sont pleins à craquer. Nous manquons cruellement de lieux pour placer les animaux. Nous sommes donc obligés de les redonner en dépôt à ceux à qui nous les avons confisqués et nous avons l'impression de ralentir un peu le trafic mais sûrement pas de le résorber », affirme un garde qui préfère garder l'anonymat.

Bref, les contrôles effectués à l'heure actuelle sont quasiment inutiles. Plusieurs solutions existent pourtant, à commencer par la création de structures d'accueil et d'une autorisation à la vente limitée aux espèces nées en France en captivité. Il est par exemple absurde de continuer d'importer certaines espèces alors que l'Europe en possède des stocks considérables en captivité et dont personne ne veut ! La loi (qui date de 1976) mériterait aussi d'être revue pour dissuader les trafiquants de récidiver en infligeant des amendes et des peines de prison plus fortes. Mais il existe une solution encore plus efficace et facile à mettre en oeuvre. A chacun de nous de refuser de participer au commerce en achetant des animaux sauvages... même si ceux-ci nous font craquer.

ILLEGAL, TINY TURTLES SEIZED AT MUSHROOM MARDI GRAS

May 28, 2011, by Lindsay Weaver

Perhaps more popular than mushrooms Saturday at the Mushroom Mardi Gras were half-dollar sized red-ear slider turtles for sale from a vendor near the west end of Third Street Promenade. By Saturday afternoon, however, the vendor from San Francisco, also selling bamboo, had his remaining 117, 1-inch long turtles seized by the California Department of Fish and Game.

Turtles smaller than 4-inches have been banned for sale - unless for educational purposes - by the U.S. Department of Health and Human Services via the Food and Drug Administration for two decades. The turtles are prone to carrying salmonella because children tend to touch the turtle and then their mouths, nose or eyes; and their small size is risky because children can fit the turtle in their mouths, and even choke.

Several Morgan Hill Police Department officers were on hand at the booth Saturday awaiting the arrival of Fish and Game warden Tyson Quintal, whose jurisdiction it is to handle the incident. MHPD questioned the vendor after receiving phone calls from worried Mardi Gras visitors who saw the tiny turtles.

The vendor initially told police officers that he was not selling turtles and kept his plastic 40-gallon bin under a table, but he eventually gave up the box that contained 117 turtles. The turtles were especially prone to carrying salmonella because of how they were housed in a plastic box of water, stacked on top of each other and sitting in feces-infested water.

The vendor said he had sold about 80 turtles that morning for \$8 each. Many children and teens were seen carrying clear plastic cages around the festival. Quintal said anyone handling a turtle should always wash their hands after. He did not know if the turtles would have to be surrendered since they are illegal to have as pets.

Several children who found the "turtle guy" were disappointed to find out the turtles were illegal and no longer for sale.

Jennifer Swifteagle, a San Jose resident, called the Dept. of Fish and Game once she saw that the turtles were being sold at the festival. She said the vendor was telling children to wash their hands after handling the turtle, but despite his "honesty" she said, selling turtles that small is clearly illegal in the U.S.

"He was under the impression he could sell them because someone sold the turtles to him," she said. The vendor said he paid about \$400 for 200 turtles.

"It's the law, and it happens a lot. People shipping turtles around. But now he's going to have to pay for the consequences," Swifteagle said. Swifteagle is Native American and was born and raised a reservation in South Dakota where she said she witnessed illegal sales of animals and animal products. She knows the law well, Swifteagle said.

"I've seen a lot of illegal things happen. And for me some things are for ceremonial purposes, so I don't jive with that when I see this happening. (The vendor) was honest enough to tell the kids to be careful and wash your hands or you can get sick. But, he's not familiar with the law."

Quintal seized the turtles and was waiting to hear from the U.S. Department of Agriculture on how to proceed; whether he would turn the turtles over to an educational facility, release them or humanely disposing of the turtles.

It's unknown if the vendor will be fined for the violation, though it likely will be referred to the District Attorney's Office.



A close-up photograph of some of the 117 turtles that remained at a booth on Third Street Promenade Saturday afternoon at the Mushroom Mardi Gras street fair.

(Photo by Staff)



The plastic box where the 1-inch long turtles were housed before being sold by a vendor at Mushroom Mardi Gras Saturday. About 80 were sold to the public, though it was done illegally because Morgan Hill requires a city permit to sell animals to the public and the vendor was in violation of federal law because of the size and risk of salmonella the turtles posed.

(Photo by Staff)

LA TORTUE CISTUDE EST-ELLE CONDAMNÉE ?



La Tortue Cistude ne sera-t-elle bientôt qu'un souvenir en France ?

Protégée depuis 1979, la tortue cistude est aujourd'hui menacée par la diminution des plans d'eau et l'agriculture intensive.

La préservation des marais de la Brenne, qui abrite la plus grande population de cistudes de France, est absolument essentielle pour assurer la pérennité de l'espèce.

Le meilleur moyen de la protéger et de protéger les nombreuses espèces animales et végétales menacées un peu partout en France, c'est de protéger leur territoire en achetant des m² de biodiversité.

2€ = 1m² sauvegardé
FAITES UN DON EN LIGNE

Ensemble, protégeons leur territoire, m² par m² !

WWF France
1 carrefour de Longchamp
75116 PARIS

GIRONDE : INQUIETUDE AUTOUR D'UN PROJET DE GRANDE SURFACE EN ZONE INONDABLE

Publié le 06.06.2011, 17h19

Le projet d'implantation d'une grande surface Carrefour à Soulac-sur-Mer (Gironde) en zone inondable suscite l'inquiétude d'associations écologistes alors que la municipalité soutient le projet et que Carrefour assure qu'il "respectera la loi", a-t-on appris lundi de sources concordantes.

Ce projet d'un "Carrefour Market de 4.500 m²", initié mi-2007, "vise à dynamiser la commune" mais "soulève de nombreuses questions quant au lieu d'implantation", une "zone inondable classée Natura 2000", affirme dans un communiqué l'association girondine de défense de l'environnement Curuma.

Selon Curuma, qui a le soutien de la Ligue de protection des oiseaux et de la Fondation pour la nature et l'homme (ex-Fondation Nicolas Hulot), les Marais du Médoc abritent "des écosystèmes remarquables et des espèces menacées comme la Cistude d'Europe", une petite tortue d'eau douce.

Curuma déplore que la situation reste "dans l'impasse" malgré ses courriers à la municipalité et à Carrefour, insiste "sur la trop faible prise en compte des risques d'inondations" ainsi que "sur le contexte écologique, territorial et réglementaire" et plaide pour le "choix d'un autre site" à Soulac.

"Carrefour respecte la réglementation en vigueur et possède à ce jour les autorisations nécessaires", à savoir deux permis de construire, a-t-on indiqué auprès de la direction de la communication de Carrefour.

Ils ont été délivrés par la mairie en 2008 et 2009 sur un terrain situé en zone jaune (inondable mais néanmoins constructible) du plan de prévention du risque d'inondations, a indiqué à l'AFP Benjamin Bardineau, directeur de cabinet du maire.

Ils ne sont plus susceptibles d'appel, a-t-il souligné.

Selon Carrefour, un dossier "loi sur l'eau", obligatoire lorsque des travaux ont un impact sur le milieu aquatique, est actuellement instruit à la préfecture de la Gironde. "Carrefour prendra acte de la décision de la préfecture et respectera la loi", selon la même source.

Selon M. Bardineau, ce projet correspond à un "vrai besoin" pour cette station balnéaire de la pointe nord du Médoc qui accueille quelques dizaines de milliers de personnes l'été, le Carrefour actuel étant "complètement dépassé".



Photos Esther, étang de la Ballastière, en bord de Creuse, Indre et Loire, une certaine ressemblance...

HERP DIGEST

Call for Papers -- The Turtle Survival Alliance will host the 9th Annual Symposium on the Conservation and Biology of Tortoises and Freshwater Turtles--14 – 17 August 2011, Orlando, Florida

Joint Annual Meeting of the Turtle Survival Alliance and IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group

The Turtle Survival Alliance (TSA) and the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group (TFTSG) are pleased to announce the dates of their joint Symposium, Sunday – Wednesday, August 14 – 17, 2011 in Orlando, Florida. This is the 9th annual conference hosted by the TSA, and has become the world's largest gathering of tortoise and freshwater turtle biologists, turtle enthusiasts, and captive breeding specialists in the world.

Planning is well underway to ensure that this is the best conference you attend in 2011!

As the tradition continues, we are grateful for the generous support of our conference title sponsor, Zoo Med. This promises to be a major international conference, with over 100 presentations. For the sixth year, Turtle Survival Alliance and IUCN Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group will be awarding the Behler Turtle Conservation Award to a leading turtle conservationist. And once again, the Chelonian Research Foundation is sponsoring the annual Best Student Presentation Awards for papers and posters, providing cash prizes for the most outstanding presentations.

Ultimately, the success of the conference is based on the quality of presentations offered. Here is your chance to make this conference even better by giving a presentation of your research, community achievements, or captive husbandry experiences.

We have many special sessions arranged including:

South American Turtles – Vivian Páez

Turtle Ecology – Ben Anders

Asian Chelonians – Torsten Blanck

Box Turtles – Ross Kiester

Biology of North American Tortoises – by invitation

Role of Zoos in Turtle Conservation – Charles (Chuck) Becker

Captive Husbandry – Cris Hagen

All of these sessions are still accepting presenters with the exception of the "Biology of North American Tortoises" session. Please contact the session chair directly if you are interested in presenting in one of these sessions. In addition to the "special sessions" there are many presentation slots left open for a wide variety of other topics including Community Projects, Husbandry, Field Conservation, and Genetics. Please submit your abstracts early this year; abstract submission deadline is June 3. If you have any questions please contact Andrew Walde.

In addition to oral presentations, there is the opportunity to present in the poster session. If you are interested in presenting a poster, or have any questions, please contact Beth Walton.

Instructions for abstract submission can be found [here](#). Speakers must register for the conference to be considered for a presentation and/or travel grants. Due to the success of the restructured Travel Grants Application format used last year, we will continue to use it this year. This means you must be presenting (oral or poster) and have submitted an abstract to be eligible for a travel grant. Additional details and the application are available [here](#).

We look forward to seeing you in Orlando,

Andrew Walde & Beth Walton

Program Co-chairs

2011 Conference The Call for Sessions and Workshops is now available!

8th Annual TSA Conference Program and Abstracts [DOWNLOAD](#)

Turtle Texts Text TSATEXTS to 27138 to subscribe to text message updates

Biology of turtles of the Upper Mississippi River Basin: A symposium in honor of the 80th birthday of John M. Legler and his 50 years of fieldwork with turtles in the USA, Mexico, Central America, and Australia

This two day symposium will feature long term studies on turtles, historic studies, and present day activities on the Mississippi River, as well as distinguished former students of Legler reminiscing on their days in the field with him, (i.e., Jim Bull, Ed Moll, Jim Christiansen, and Jim Berry, among others). If you are a turtle person this is the place to be this year.

Symposium Organizer: Richard C. Vogt (Cell 55 92 88119369, vogt@inpa.gov.br)

Co organizers: Michael Pappas (507 280 4064, homemichaelsfinedining@msn.com), and

Justin Congdon (520 824 3121, congdon@vtc.net)

We would like to schedule the symposium for July 10 and 11

We are planning a 2 day field trip after the meeting by invitation only - it will not be publicized.

We are also hosting an invited dinner on the 10th.

Moderators: Richard C. Vogt, Michael Pappas, Justin Congdon, Steve Freedberg

Symposium Length (2 full days)

0800h – 0815h Richard Vogt, Michael Pappas, Justin Congdon: Introductory

Remarks.

0815h – 0845h John M. Legler: The Chelonian Bau Plan: Versatility and Venerability in a Super-Specialized Organism.

0845h – 0915h Jim Bull: From Turtle Chromosomes in Australia to Viruses in Texas!

0915h – 0930h Ed Moll: Field Biology, Legler Style.

0930h - 1000h Dennis Bramble: Functional Morphology, Behavior, and Evolution of "Seismic Ears" in Gopher Tortoises.

1000h – 1030h COFFEE BREAK

1030h – 1100h: Robert Winokur: The Chelonian Integument - more variable than you think.

1100h – 1130h Mark Nielsen: Comparative Analysis of aquatic and Terrestrial Walking Morphologies within the Order Testudines.

1130h – 1200h Gerald N. Waagen: Comparative Morphology of Inguinal and Axillary Musk Glands in Turtles.

1200h – 1330h – LUNCH

1330h – 1345h James Berry: Why there are so many Species of Kinosternon in Mexico?

1345h – 1400h James Christiansen: Adaptations of Kinosternon flavescens to Arid Environments in West Texas.

1400h – 1415h William Brown: Work on Terrapene coahuila after the T.ornata Model of John M. Legler (1960) and Evidence of Habitat Loss over a 37-year Period (1965-2002).

1415h – 1445h Richard C. Vogt and Camila Ferrara: Turtle Communication.

1445h – 1500h Sean Doody: How social are Freshwater Turtles?

1

500h – 1530h COFFEE BREAK

1530h – 1545h John Moriarty: Commercial Turtle Harvesting on the Upper Mississippi River.

1545h – 1615h Michael Pappas, Justin Congdon, and Bruce Brecke: Tactics of Nesting and Patterns of Hatchling Orientation During Nest dispersal in Eight Species of Turtles.

1615h – 1645h Steve Freedberg, Michael Pappas, and Justin Congdon: Sex Determination and Hatchling Orientation of Snapping and Blanding's Turtles in Agricultural Fields.

1645h – 1700h Questions and Comments

1700h – END OF DAY

0800h – 0815h Richard Vogt, Michael Pappas, Justin Congdon: Introductory Remarks.

0815h – 0900h Mike Davis: An Urban River's Redemption - a Mississippi Mussel Story.

0900h – 0930h J. Whitfield Gibbons: What do we really know about Slider Turtles?

0930h – 1000h Ronald J. Brooks: The "Common" Snapping Turtle: What does Abundance tell us about Extinction and Conservation Priorities?

0945 – 1000h Don Moll: Ingestion By a Freshwater Turtle Alters Germination of Bottomland Hardwood Seeds.

1000h – 1030h COFFEE BREAK

1030h – 1115h Justin D. Congdon, J. Whitfield Gibbons, Ronald Brooks, Njal Rollison, and Ria Tsaliagos: Indeterminate

Growth and the Evolution of Turtle Life Histories and Longevity.

1115h – 1130h Laura A. Dixon: False Map, Spiny Softshell and Smooth Softshell Turtle Nest and Nest-site Habitat Characteristics along the Lower Stretch of the Missouri National Recreation River in South Dakota.

1130h – 1145h Timothy Lewis, John Moriarty, and Erin Curran: A long term study of a metropolitan Minnesota lake population of painted turtles (*Chrysemys picta*).

1145 – 1200 Erin Meyers: A Phylogenetic Assessment of Morphological Evolution within a Radiation of Turtles.

1200h – 1330h – LUNCH

1330h – 1400h Fredric J. Janzen and Daniel A. Warner: Miles to go before I Sleep: Temporal Patterns of Age-specific Selection on Female Reproduction

1400h – 1430h. Suzanne McGaugh: Population Genetics of Two Endemic Turtles from Cuatro Ciénegas, Coahuila, Mexico.

1430h – 1500h All Sessions - Questions and Comments

1500h – 1530h COFFEE BREAK and END OF SYMPOSIUM

Stop the turtle massacre on Texas Hwy 190!!

PETITION LETTER

Greetings,

I am writing to urge you to support the construction of a wildlife barrier on Hwy 190 crossing Steinhagen Lake in Jasper and Tyler counties. This is currently one of the highest ranked spots for vehicular mortality for freshwater turtles in North America .

Every other state in the Top 5 list, except for Texas, has taken action to protect turtles. Turtles are an important part of the ecosystem, and one of the most imperiled groups of animals on the planet. They keep in balance the health of this recreational reservoir, performing an invaluable ecological service to the local citizens and tourist that utilize this area for fishing, canoeing, and wildlife watching. The long term economic costs of not mitigating this problem now, with the addition of the potential costs incurred to state and individuals from motorist accidents, far outweigh the cost of the currently proposed Tx-DOT barrier. Mass scale turtle migration on this stretch poses a serious public safety concern. Motor vehicle accidents involving turtles and other wildlife are a serious and legitimate concern and people have been seriously injured or worse in other locations where you see a confluence of turtles and vehicular traffic.

I support taking every opportunity to protect Texas wildlife and urge you to support construction of a turtle barrier along this highway. Delay is short-sighted and inaction is not an option for this unsustainable mortality. More than seven hundred dead turtles have already been killed in the last three years on this short stretch of road, and hundreds more will perish in 2011 without your action. Thank you for your consideration.

To sign Go to

http://www.change.org/petitions/stop-the-turtle-massacre-on-texas-hwy-190#?opt_new=t&opt_fb=t

TSA Europe Assists with Illegal Turtle Confiscations

by Henk Zwartepoorte on March 29, 2011

Over the past few years in Hong Kong, large numbers of illegally imported and/or traded turtles have been confiscated. On one hand, these confiscations are a good sign of effective law enforcement, but on the other hand it indicates that the mass illegal trade in Asia is on-going. The CITES Hong Kong authorities, in close contact with the Kadoorie Farm Botanic Gardens (KFBG), has offered these confiscated turtles to the TSA for re-homing within TSA assurance colonies and breeding programs. TSA Europe has played a vital role in re-homing significant numbers of turtles within the European zoos organized within the European Association for Zoos and Aquariums (EAZA) and the privately managed European Studbook Foundation (ESF). The year 2010 was a particularly busy year for re-homing confiscated shipments.

A history of cooperation with KFBG goes as far back as 2001 when 10,000 turtles were confiscated in Hong Kong and about 6,000 were shipped to the USA and Europe. December 2001 through January 2002 was a very hectic, but well-organized time in all three parts of the world. This large operation put the TSA on the map worldwide. Over the past decade, a total of nine shipments came to Europe comprised of 1500 turtles representing 20 species.

Early in the past decade, the so-called “paperwork period” took a long time, too long some times. During this time, some of the confiscated animals unnecessarily died while waiting in Hong Kong for shipment. These “paperwork periods” has become much shorter in recent years and cooperation with KFBG, CITES, and Hong Kong broker has improved significantly. This improved communication has resulted in much better results for the confiscated animals.

During 2010 three shipments of a total of 122 turtles were sent to Europe.

April - 37 turtles arrived: 20 *Astrochelys radiata*, 1 *Geochelone platynota*, 1 *Cuora mouhoti*, 10 *Cuora amboinensis*, 1 *Heosemys depressa*, 2 *Siebenrockiella crassicollis*, 1 *Cuora flavomarginata* and 1 *Indotestudo elongata*

July - 39 turtles arrived: 7 *Heosemys grandis*, 10 *Cuora amboinensis*, 10 *Cyclemys dentata*, 8 *Cuora galbinifrons*, 3 *Cuora boureti* and 1 *Malayemys macrocephala*









November - 46 turtles arrived: 32 *Hieremys annandalii*, 8 *Heosemys grandis*, 2 *Notochelys platynota*, 4 *Siebenrockiella crassicollis*

All of the animals arrived at Amsterdam airport and as always the KLM animal hotel staff people, airport agent Malenstein Air and customs staff were very cooperative. The animals were distributed among EAZA zoos and ESF privates on the day of their arrival. Thankfully, the private recipients always arrived on time at the airport or at the Rotterdam Zoo and someone was always prepared to arrange transport to the various final destinations within Europe. Beyond the Netherlands, some animals were rehomed as far away as Poland, the Czech Republic, France, Denmark, Germany, United Kingdom, Belgium, Italy, and Austria. We wish to thank all of these private individuals for making these transfers within Europe possible.

All animals will be included in EAZA and ESF studbook/breeding programmes and as such will be part of ex situ assurance colonies. With these colonies, the TSA is aiming at securing these endangered and critically endangered species for the future.

For those of you who would like to support the shipments, medical care and placement of these turtles with a donation to TSA Europe, click here. Given not only the sheer number, but also the size of some of these turtles, shipment costs are anticipated to be high and any support that you can provide would be appreciated. One of the hallmarks of the TSA is our ability to respond quickly to wildlife crises, but we can only do so with your support.

Some examples of this traffic, with the prices :

 <p>GEOCHELONE PARDALIS FARMING LARGE Ref: 300334 €179.00 €229.00</p>	 <p>GEOCHELONE PARDALIS FARMING XL Ref: 300336 €219.00 €490.00</p>	 <p>TESTUDO HERMANNII NC 2008 Ref: 305418 €189.00</p>	 <p>GEOCHELONE SULCATA N°13 MâLE 62 CM Ref: 307732 €3200.00 €4500.00</p>
 <p>GEOCHELONE SULCATA N°14 MâLE 54 CM Ref: 307733 €2500.00 €3500.00</p>	 <p>GEOCHELONE SULCATA N°15 FEMELLE 56 CM Ref: 307734 €2500.00 €3500.00</p>	 <p>GEOCHELONE SULCATA N°15 FEMELLE 56 CM Ref: 307734 €2500.00 €3500.00</p>	

LETTRE DE LO PARVI AU PREFET DE L'ISERE SUR LES ESPECES EXOGENES**Pour la connaissance et la protection des milieux naturels**

Monsieur Lobit
Secrétaire Général de Préfecture
Préfecture de l'Isère
Place Verdun
38 000 Grenoble

Trept le 22 décembre 2010,

Objet : espèces exotiques envahissantes

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme convenu lors de la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites du 6 décembre 2010, vous trouverez ci-après des éléments vous permettant d'apprécier le vide juridique actuel en ce qui concerne un certain nombre d'espèces exotiques envahissantes.

Le Ministère de l'Ecologie a pris un arrêté en date du 30 juillet 2010 (voir pièce jointe) interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés d'origine exogène susceptibles de causer des dégâts environnementaux :

Mammifères : Wallaby de Bennett (*Macropus nifogriseus* [Desmarest, 1817]) ; Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides* [Gray, 1834]) ; Vison d'Amérique (*Neovison vison* [Schreber, 1777]) ; Raton laveur (*Procyon lotor* [Linné, 1758]) ; Cerf sika (*Cervus nippon* [Temminck, 1838]) ; Toutes espèces de sciuridés sauf les deux espèces suivantes : Marmotte (*Marmota marmota* [Linné, 1758]) ; Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris* [Linné, 1758]) ; Castor canadien (*Castor canadensis* [Kuhl, 1820]) ; Rat musqué (*Ondatra zibethicus* [Linné, 1766]) ; Ragondin (*Myocastor coypus* [Molina, 1782]) ; Rat surmulot (*Rattus norvegicus* [Berkenhout, 1769]) ; Lapin américain (*Sylvilagus floridanus* [J. A. Allen, 1890]).

Oiseaux : Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis* [Gmelin, 1789]) ; Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus* [Latham, 1790]) ; Bernache du Canada (*Branta canadensis* [Linné, 1758]) ; Oulette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus* [Linné, 1766]) ; Perruche à collier (*Psittacula krameri* [Scopoli, 1769]).

Reptiles : Toutes les espèces appartenant aux genres suivants : *Chrysemys* spp. ; *Pseudemys* spp. ; *Trachemys* spp. ; *Graptemys* spp. ; *Clemmys* spp.

Amphibiens : Xénope lisse (*Xenopus laevis* [Daudin, 1802]) ; Grenouille Taureau (*Lithobates catesbeianus* [Shaw, 1802]) ; Grenouille verte de Bedriaga (*Pelophylax bedriagae* [Camerano, 1897]) ; Grenouille verte des Balkans (*Rana kurtmuelleri* [Gayda, 1940]).

Cet arrêté va permettre de stopper l'introduction de ces espèces exotiques envahissantes dans le milieu naturel et nous nous en félicitons. Cependant, les espèces précitées qui ont déjà été introduites dans la nature par le passé, et qui pour certaines s'y reproduisent, continuent à poser un problème sérieux de conservation du patrimoine naturel. Actuellement seules quelques espèces figurent dans la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles par les arrêtés départementaux (Chien viverrin, Vison d'Amérique, Raton laveur, Rat musqué et Ragondin). C'est pourquoi, nous souhaiterions qu'un statut spécifique soit donné à l'ensemble de ces espèces afin que leurs populations puissent être régulées par les agents commissionnés de l'Etat (ONCFS, ONEMA, ONF, Agents des Parcs Nationaux, Régionaux, Conservatoire du Littoral, Réserves Naturelles). Nous insistons cependant pour que cette autorisation soit limitée uniquement aux agents commissionnés précités, car certaines espèces exotiques sont très ressemblantes avec des espèces autochtones patrimoniales et les risques de confusion sont importants. Le problème est particulièrement d'actualité concernant les tortues exotiques qui concurrencent la Tortue Cistude d'Europe comme le souligne le Plan National d'Actions Cistude d'Europe.

Espérant que vous pourrez sensibiliser le Ministère de l'Ecologie à ce problème et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes respectueuses salutations.

Pour Lo Parvi,
Le Directeur
Raphaël Quesada

LE COIN DE LA TRESORERIE

Maryse Servan a été brillamment élue Trésorière d'Emys Conservation.
Je suis chargé de prendre un dossier de subventions auprès de "Nature et Découverte" pour le projet "Minorque, restauration de milieu et de population".

So, we have a treasurer for Emys Conservation : Maryse Servan.
For our regular letter and our activities, we need your help...

Pour notre fonctionnement régulier, la sortie de la Lettre de Liaison, un bulletin d'adhésion est proposé aux lecteurs de la Lettre et une souscription publique pour les membres bienfaiteurs (c'est dans les statuts de 2007, y compris le montant des cotisations...)"

ARTICLE 9 ~ RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations des membres, il est fixé à ce jour et annuellement à 10€ et la cotisation de soutien à 30€ ; les Assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) pourront modifier ce montant ; les subventions accordées par l'État ou les collectivités publiques ; les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par l'association; le produits des objets vendus par l'association ; les dons, legs et parrainages et toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

In our statutes it is said 10€ for our annual subscription and 30€ for the support one.

Abonnement-Cotisation 2011

Cette adhésion a pour objectif essentiel, le bon fonctionnement de la Lettre de Liaison Electronique et les activités d'EC que nous comptons faire progresser.

Vous recevez déjà la Lettre de Liaison, gratuitement trois fois par an.

You receive free three times a year the electronic letter and it will continue for every body.

Vous continuerez de la recevoir, elle sera envoyée à tous ceux qui s'intéressent à la Cistude d'Europe et son devenir, naturalistes professionnels ou amateurs, et qui nous le demandent.

But you can also help us for 10€ each year and more if you can !

La cotisation annuelle à EMYS CONSERVATION est fixée depuis 2007 à 10 Euros.

Vous pouvez soutenir l'association en payant jusqu'à cinq années d'avance.

Vous pouvez devenir membre bienfaiteur à partir de 30 Euros de cotisation annuelle.

Modalités de paiement :

Chèque bancaire à l'ordre d' EMYS CONSERVATION.

Make the check out to EMYS CONSERVATION

Envoi à l'adresse d'EC ou de Maryse SERVAN, 26 route de Liphard, 91410 DOURDAN.

Send it to EC's adress or Maryse SERVAN, 26 route de Liphard, 91410 DOURDAN

EMYS CONSERVATION – EDITORIAL POLICY

Emys Conservation Editorial Policy :

Emys Conservation Org. is a non-profit corporation that publishes this electronic newsletter and runs his future website.

The editor reserves all rights to decide what should be included in these publications. Publication does not indicate endorsement or accuracy of any article or book included, sold or mentioned. It is up to the reader to make that determination. All copyrighted material is rewritten or excerpted to pass the fair use law or permission has been given for Emys Conservation to use. Since the editor can't guarantee the accuracy of the articles, Emys Conservation is not liable for anything said in an article. Documented corrections of an item included in Emys Conservation Newsletter will be considered for posting as a "Letter to the Editor". No Back Issues are available. No issues in print are available. If you have any suggestions, articles or announcements you wish to see posted in Emys Conservation Newsletter please contact the editor at emyso@aol.com

Emys Conservation Also Accepts Advertising.

Rates differ for profit and non-profit organizations, newsletters, seminars, books, pet care products (no live animals) and for placement on the newsletter or the website Contact emyso@aol.com for more information.

You are receiving Emys Conservation Newsletter because you are concerned. If you wish to stop receiving Emys Conservation Newsletter just contact emyso@aol.com and your subscription will be terminated immediately.

If you have any questions or complaints please send them directly to us at emyso@aol.com and you'll receive a response or acted on immediately.

L'équipe de rédaction :

Editeur : Alain Veysset
Traductions : Marion Montreuil
Mise en page : Amel Bougueroua

Les membres du bureau :

Alain Veysset : Président
Alain Dupré : Vice-Président
Jean Servan : Vice-Président
Maryse Sevrans : Trésorière

Remerciements :

Logo : Pierre DEOM, rédacteur de La Hulotte
Soutien : Carapax (Italie) - CRT (Espagne)
Informations : Herdigest (U.S.A), Internet